



Département du Calvados  
Commune d'Argences  
Extrait de la séance du 2 février 2025

L'an deux mille vingt-six, le 2 février, à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique, en mairie, salle du conseil municipal, sous la présidence de Thomas LEROY.

Date de convocation : 27 janvier 2026

Date d'affichage : 27 janvier 2026

Nombre de conseillers

En exercice : 27

Présents : 20

Procurations : 7

Quorum : 14

#### Etaient présents

M. Nicolas ESNAULT, M. Gilbert GEMY, Mme Florence GUERIN, M. Gaël LÉBOUCHER, Mme Marianne TURPIN, M. Thomas LEROY, adjoints au Maire,

Mme Martine BUTEUX, M. Emmanuel BERTHELOT, Mme Virginie COISEL, M. Dominique DELIVET, Mme Brigitte FIQUET-ASSIRATI, M. Eric LEFEBVRE, M. Richard MARTIN, Mme Stéphanie PACCAUD, M. Raphaël RIOLON, Mme Monique SIMONNET, M. Mathias DUBOURGUAIS, M. Gilbert LABOUROT, M. Adrien LECERF et Mme Stéphanie SALERNO.

#### Absents avec procuration de vote

Mme Marie-Françoise ISABEL à M. Thomas LEROY, M. Franck CENDRIER à M. Nicolas ESNAULT, M. Didier GODEFROY à M. Raphaël RIOLON, Mme Lydie MAIGRET à Mme Martine BUTEUX, M. Jacques-Yves OUIN à M. Gilbert GEMY, Mme Christelle BEAUDOUIN à Mme Marianne TURPIN et Mme Delphine VAUGEOIS à M. Emmanuel BERTHELOT.

#### Absent sans procuration de vote

/

#### Secrétaire de séance

Monsieur Raphaël RIOLON

#### Délibération n°2026-001 Désignation du secrétaire de la séance du conseil municipal du 2 février 2026

Rapporteur Thomas LEROY

Thomas LEROY propose de désigner Raphaël RIOLON comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 2 février 2026.

#### LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

Présents	20	Procurations	7	Votants	27
Abstentions	0	Contre	0	Pour	27

- **APPROUVE** la désignation de Raphaël RIOLON comme secrétaire de la séance du conseil municipal du 2 février 2026,
- **DONNE POUVOIR** à Madame le Maire ou son représentant de signer les documents correspondants et plus généralement pour prendre toutes les mesures nécessaires à la bonne exécution de la présente délibération.

Pour extrait conforme,  
Marie-Françoise ISABEL  
Maire

